**Passerelles FMS vers certains DEP**

Pour préparer cet important passage vers une qualification de niveau supérieur, pour soutenir l’élève dans son choix et dans sa démarche d’inscription, la personne à contacter pour la formation professionnelle (FP) est le CFS (conseiller en formation) du centre FP où se donne le programme qui intéresse l’élève. Vous trouverez ci-après la liste des CFS par centres FP. Les autres demandes ou besoins particuliers du jeune pourront aussi être abordés.

**Liste des conseillers en formation (CFS) des centres de la formation professionnelle de la CSDM offrant des passerelles FMS vers certains DEP**

|  |  |
| --- | --- |
| **Centres FP** | **CFS** |
| EMCM  École des métiers de la construction de Montréal | Alain Guidon  guindona@csdm.qc.ca |
| EMMM  École des métiers du meuble de Montréal | David Morin  morin.dav@csdm.qc.ca |
| EMFM  École des métiers des Faubourgs de Montréal | Anne-Marie Prud’homme  prudhommeam@csdm.qc.ca |
| EMHM  École des métiers de l’horticulture de Montréal | Nancy Legault  legault.n@csdm.qc.ca |
| EMRTM  École des métiers de la restauration et du tourisme | Marie-Josée Volcy  volcymj@csdm.qc.ca |

**Voici les conditions pour qu’un élève FMS puisse emprunter la passerelle**

8.3 Passerelles entre le CFMS et un programme d’études menant au DEP. N/référence : LIP, art. 465 ; RP, art. 12, 2e paragraphe : en vertu des pouvoirs conférés par l’article 465 de la LIP, le ministre autorise, depuis 2016-2017, l’établissement d’une passerelle provisoire pour l’admission de titulaires du CFMS à certains programmes d’Études menant au DEP. Pour être ainsi admise à un programme d’études menant au DEP, dont la liste est présentée à l’annexe VII, une personne doit satisfaire à chacune des conditions qui suivent :

* Être âgée d’au moins 16 ans au 30 septembre de l’année scolaire où elle commence sa formation professionnelle ;
* Être titulaire du CFMS ;
* Avoir obtenu les unités requises en langue d’enseignement, en langue secondaire et en mathématique du 1er cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2e secondaire de la formation générale des adultes